

Compte rendu Commission de Synthèse du 27 Février 2019

Ordre du jour :

- Validation du CA 2018 et Compte de Gestion du PETR.
 - Validation BP 2019 du PETR.
 - Validation du CA 2018 et BP 2019 de l'Office de Tourisme.
 - Validation du Compte de Gestion de l'Office de Tourisme.
 - Validation du BP 2019 de l'Office de Tourisme.
 - Convention 2019 Office de Tourisme - PETR.
 - Élargissement du périmètre NOTT.
 - Approbation du SCoT.
 - Renouvellement du contrat de l'agent d'entretien.
 - Poste de direction du PETR.
-

Présents :

Mme Isabelle AURICOSTE-TONKA (Présidente du Pays Ruffécois), M. BROUTÉ Alain (CdC Cœur de Charente ; Ranville-Breuillaud), M. Bernard CHARBONNEAU (Vice-Président du Pays Ruffécois ; CdC Val de Charente ; Ruffec), M. Christian CROIZARD (CdC Cœur de Charente ; Mansle), M. Jean-Pierre DE FALLOIS (Président CdC Cœur de Charente ; Mansle), Mme Danièle DORFIAC (CdC Val de Charente ; Taize-Aizie), M. Claude GUITTON (CdC Cœur de Charente ; Villognon), M. Bernard LACCEUILLE (Vice-Président du Pays Ruffécois ; CdC Cœur de Charente ; Saint-Amant de Boixe), M. Claudy SEGUINAR (CdC Val de Charente ; Verteuil-sur-Charente), M. Jean-Louis STASIAK (CdC Cœur de Charente ; Xambes).

M. David BILLY (Chargé de mission TEPOS), Mme Florence BOUCHOUX (Directrice de l'Office de Tourisme du Ruffécois), M. Dimitri LETOURNEAU (Chargé de mission SCOT-PCAET-TEPOS), Mme Corinne MAGRET (Comptable).

Excusés :

Mme Nicole BONNEFOY (Conseillère Départementale ; Sénatrice de la Charente), M. Jean-Pierre CHAUVIN (CdC Val de Charente ; Paizay-Naudouin-Embourie), M. Yves LACOUTURE (Vice-Président du PETR ; CdC Cœur de Charente ; Cellettes), M. Didier VILLAT (Conseiller Départemental ; CdC Val de Charente ; Nanteuil-en-Vallée).

Compte Administratif 2018 et Compte de Gestion du PETR.

Annexe 1.

→ Avis de la commission de synthèse

Les membres de la Commission de Synthèse valident à l'unanimité le Compte Administratif 2018 et le Compte de Gestion du PETR.

Budget Primitif 2019 du PETR.

Annexe 2.

→ Avis de la commission de synthèse

Les membres de la Commission de Synthèse valident à l'unanimité le Budget Primitif du PETR et souhaitent que le document soit présenté de manière simplifiée lors du Comité Syndical du 13 Mars.

Compte Administratif 2018 de l'Office de Tourisme.

Annexe 3.

Pour l'année 2018, le résultat de fonctionnement est déficitaire de 4 390,17 € et le résultat d'investissement est excédentaire de 12 681,09 €.

Le compte administratif fait ressortir un déficit cumulé de fonctionnement de 72 358,36 € et un déficit cumulé total de 59 677,27 €.

Il faut noter que le déficit cumulé de fonctionnement s'est particulièrement creusé en 2018 à cause de la diminution des cotisations versées par les Communautés de communes (perte de 18 703,50 €) et des aides LEADER qui devaient être versées mais ne l'ont pas été. Pour exemple, si la cotisation avait été maintenue à 5,98 € par habitant et que les aides LEADER avaient été reçues, le résultat annuel de fonctionnement aurait été positif de 32 313,33 € et aurait permis de ramener le déficit cumulé de fonctionnement à 35 654,86 €.

Le comité de direction de l'Office de tourisme a validé ce compte administratif le 12 février 2019.

→ Avis de la commission de synthèse

Les membres de la Commission de Synthèse valident à l'unanimité le Compte Administratif 2018 de l'Office de Tourisme.

Compte de Gestion de l'Office de Tourisme.

Annexe 4.

Le compte de gestion présenté est en accord avec le compte administratif et met en avant le déficit cumulé de fonctionnement de 72 358,36 €.

Le comité de direction de l'Office de tourisme a validé ce compte de gestion le 12 février 2019.

→ *Avis de la commission de synthèse*

Les membres de la Commission de Synthèse valident à l'unanimité le Compte de Gestion de l'Office de Tourisme.

Budget Primitif 2019 de l'Office de Tourisme.

Annexe 5.

Malgré des actions importantes mises en place pour diminuer les dépenses de l'Office de tourisme (renégociation des contrats de location de voiture ou de copieurs, du contrat de téléphonie, mutualisation de l'affranchissement...) et pour augmenter les recettes (développement d'un espace boutique, proposition de services de partenariat, rendement de la taxe de séjour...), la préparation du budget primitif 2019 a été difficile compte tenu du déficit de l'année 2018 et des baisses de subventions.

Les élus du comité syndical du PETR du Pays du Ruffécois ont validé le 06 février dernier une augmentation de la cotisation versée par les 2 Communautés de communes de 0,60 € par habitant et ont choisi de ne pas créer 2 nouveaux parcours de géocaching Terra Aventura. Ces décisions ont permis d'équilibrer le budget primitif 2019 de l'Office de tourisme.

Le comité de direction de l'Office de tourisme a validé ce budget primitif le 12 février 2019.

→ *Avis de la commission de synthèse*

Les membres de la Commission de Synthèse valident à l'unanimité le Budget Primitif 2019 de l'Office de Tourisme.

Convention 2019 Office de Tourisme - PETR.

Annexe 6.

Voici les modifications proposées (en rouge) par rapport à la convention 2018 :

Selon le Code du tourisme, l'OT assure les missions d'accueil et d'information des visiteurs et de promotion touristique du territoire en lien avec **Charentes Tourisme**, l'Agence de Développement Touristique de Charente et Charente-Maritime et le Comité Régional du Tourisme (**CRT**) de Nouvelle-Aquitaine. Il contribue à la coordination des partenaires du développement touristique local, sur la totalité du territoire spécifié dans ses statuts. Il est également consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques.

Article 2.1 Missions de base

Accueil et information des visiteurs

L'OT assure l'accueil et l'information des visiteurs dans ses bureaux d'accueil et dans les lieux ~~définis dans le cadre du~~ mis en avant par son Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) ~~sous le format d'un accueil mobile qui est en cours d'élaboration. Le SADI a pour objectif d'identifier les lieux stratégiques d'implantation des bureaux d'accueil et des autres points d'information (bornes, points wifi...).~~ Les étapes de ce travail seront présentées à l'ensemble des élus du territoire lors des comités syndicaux et des conseils communautaires, ~~sur proposition de l'OT.~~ L'OT s'engage à accueillir tous les visiteurs (habitants et touristes) en respectant les règles d'accueil et de politesse et à répondre aux interrogations formulées. Pendant les périodes d'ouverture des bureaux d'accueil, l'OT assure un service permanent de réponse aux demandes faites par courrier, mail ou téléphone ~~et s'engage à diffuser des informations fiables, de qualité et à jour.~~

Si Charentes Tourisme continue de mettre à disposition gracieusement une base de données départementale, l'OT continuera la comptabilisation précise et détaillée des fréquentations de ses bureaux et lieux d'accueil, ~~via la base de données Ayaline mise en place par l'Agence de Développement Touristique de Charente et Charente-Maritime.~~ Ces chiffres serviront notamment à adapter les horaires d'ouverture des bureaux et lieux d'accueil pour les futures années. L'OT s'engage également à enregistrer sur cette base toutes les informations communiquées par les prestataires du territoire (hébergements, restaurants, manifestations, sites de visite...). Si cet outil devient payant pour les OT, une réflexion approfondie sera menée entre l'OT, le PETR et les Communautés de communes (CDC) sur la poursuite de cette mission.

~~L'OT devra poursuivre en 2018 l'harmonisation de ses bureaux d'accueil afin d'offrir une continuité visuelle aux visiteurs traversant le territoire. Ce projet de réaménagement intérieur prendra en compte les réglementations liées au label Tourisme et Handicap et s'appuiera sur les critères de la démarche de classement de l'OT.~~

~~Pour ce faire, l'OT bénéficiera de l'aide technique, matérielle et humaine (déménagement de meubles, peinture des murs, vérification des circuits électriques...) des collectivités propriétaires des locaux dans lesquels sont installés les bureaux d'accueil.~~

~~Paragraphe déplacé Il poursuivra également le travail sur la mise en place d'une démarche qualité en vue d'améliorer l'organisation, le travail et les services rendus. La démarche qualité est un outil de professionnalisation au service de toute l'équipe. C'est un processus d'évaluation continue qui favorise le progrès et pérennise les actions. La mise en œuvre d'une démarche qualité est un travail qui demande du temps, de la volonté et la mobilisation de l'ensemble du personnel travaillant pour l'OT. Une personne de l'OT a été nommée référent et formée sur ce sujet.~~

L'OT œuvrera en parallèle à la diffusion de l'information touristique du territoire du Pays du Ruffécois et des territoires voisins via notamment la présentation en libre-service de la documentation touristique de ses partenaires (publics et privés).

Il poursuivra également la réflexion entamée sur le numérique et la mobilité dans sa politique d'accueil ~~en mettant en place différents supports de diffusion (écrans, bornes...).~~ Pour ce faire, il réalisera en 2019 un état des lieux numérique interne et un diagnostic numérique de ses hébergeurs en partenariat avec des étudiants ~~il définira et mettra en œuvre une Stratégie Numérique de Territoire touristique. Il veillera bien entendu à avoir une information à jour sur son site Internet et ses différents outils de communication.~~

Promotion touristique du territoire

L'OT assure la promotion touristique du territoire du Pays du Ruffécois en lien avec ~~l'Agence de Développement Touristique de Charente et Charente-Maritime~~ Charentes Tourisme et le ~~Comité Régional du Tourisme~~ CRT de Nouvelle-Aquitaine. Cette promotion touristique se traduit par différents outils de communication, ~~certains créés par l'OT et d'autres édités par Charentes Tourisme ou d'autres structures.~~

~~L'OT engagera en 2018 le travail de refonte de son site Internet qui ne permet plus aujourd'hui de valoriser de manière optimale le territoire par manque de capacité de stockage de visuels notamment. Pour rappel, le site Internet actuel est généré par la base de données départementale. Le nouveau site Internet devra notamment :~~

- ~~— être relié à la base de données départementale pour relayer les informations touristiques des partenaires ;~~
- ~~— intégrer l'outil de vente en ligne Open System qui est déployé en lien avec l'Agence de Développement Touristique de Charente et Charente-Maritime ;~~
- ~~— posséder une carte interactive présentant toute l'offre touristique locale (hébergements, restaurants, sites de visite...).~~

~~Il contribuera en parallèle au développement et à la promotion de l'identité touristique du territoire du Pays du Ruffécois, en lien avec les collectivités locales et les acteurs du développement touristique local. Pour ce faire, il continuera de créer des outils papiers (carte touristique en plusieurs langues, agenda des manifestations estivales, sets de table...) et numériques (page Facebook, écrans dynamiques...) de promotion et devra être force de proposition dans l'identification des atouts caractéristiques du territoire et l'animation de groupes de travail thématiques (signalisation touristique, art roman...).~~

~~Concernant la promotion numérique, l'OT mettra en place des actions suite aux résultats du diagnostic numérique réalisé par des étudiants afin d'améliorer la visibilité du territoire sur Internet (réseaux sociaux, site Internet, écrans d'affichage dynamique...).~~

~~Concernant la promotion print, l'OT s'engage à réaliser des brochures destinées à promouvoir l'ensemble du Pays du Ruffécois. Ces brochures pourront être exhaustives ou non, annuelles ou saisonnières, en français et en anglais.~~

~~Il travaillera en partenariat avec l'Agence de Développement Touristique de Charente et Charente-Maritime Charentes Tourisme et le Comité Régional du Tourisme CRT de Nouvelle-Aquitaine dans la mesure de ses moyens financiers et humains, pour être présent sur leurs sites Internet, participer à d'éventuelles actions de communication (accueil presse, salons...) et faire remonter les informations locales d'intérêt supra-communautaire.~~

~~L'OT poursuivra la création de nouveaux outils de promotion et de valorisation du territoire tels que les circuits Randoland et la mise en place de parcours de géocaching avec l'Agence de Développement Touristique de Charente et Charente-Maritime et le Comité Régional du Tourisme ou les parcours de géocaching Terra Aventura dans la mesure de ses moyens financiers.~~

~~L'OT s'engage à assurer la communication institutionnelle du PETR (mise à jour du site Internet, de la page Facebook, création de visuels, ...) aider le PETR dans la communication grand public de certaines actions comme les Florales.~~

Animation et professionnalisation des acteurs touristiques locaux

~~L'OT proposera à ses partenaires des services adaptés à leurs attentes et besoins tels qu'un accompagnement individuel, une promotion numérique, de la documentation touristique, des gratuités pour découvrir le territoire... Il relayera également les services et outils proposés par Charentes Tourisme auprès de ses partenaires prestataires touristiques locaux des ateliers et formations thématiques en matière d'accueil et de visibilité numérique notamment.~~

~~Suite au diagnostic numérique des hébergeurs, l'OT pourra leur proposer des ateliers et rencontres thématiques adaptés à leurs besoins et à leurs niveaux.~~

~~L'OT devra poursuivre son action en matière de détection des besoins de ses prestataires en vue de mettre en place un programme de formation adapté. Cette analyse pourra être réalisée en interne ou~~

bien sous-traitée à un prestataire extérieur. La construction du programme de formation sera à réaliser en lien avec la Mission des Offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine (MONA).

Pour animer son réseau de prestataires, l'OT organisera une ou plusieurs rencontres qui leur seront dédiées telles qu'une bourse d'échange de documentation, des cafés échanges, une journée découverte, une rencontre bilan... ~~pour faire découvrir le territoire aux prestataires touristiques et développer de nouveaux partenariats. Ce sera l'occasion~~ Autant d'occasions pour les prestataires de se familiariser avec toute l'équipe de l'OT et d'améliorer leur connaissance de l'offre touristique locale.

L'OT apportera un appui logistique et technique aux acteurs locaux œuvrant pour le tourisme. Il accompagnera par exemple les collectivités et autres associations dans la communication de leurs projets et événements (exemple de l'Exposition Florale et du réseau des jardins avec le PETR). Il pourra fournir des éléments de veille et des exemples d'autres territoires du fait d'un réseau national d'Offices de tourisme très actif, et sera force de proposition dans des projets de développement touristique local. Il pourra également tenir les billetteries de certaines manifestations locales pour soulager les structures organisatrices et multiplier les points de vente.

Il apportera **notamment** un soutien technique et humain au PETR dans le cadre de la valorisation du patrimoine néolithique, de la mise en réseau des jardins du Ruffécois et de la mise en œuvre de la signalisation **touristique** directionnelle.

Article 2.2 Missions complémentaires

Structuration et mise en marché de l'offre touristique locale

L'OT devra ~~œuvrer pour commercialiser le territoire et ses acteurs. Ainsi il poursuivra le travail engagé sur la conception de produits groupes et leur vente et se rapprochera d'autres OT de Charente pour leur promotion~~

L'OT proposera gracieusement à ces partenaires le nouvel outil de vente en ligne Elloha déployé par Charentes Tourisme. Cet outil pourra être à destination ~~déployer sur son territoire, et auprès~~ des hébergeurs dans un premier temps, ~~l'outil de vente en ligne Open System, acheté par l'Agence de Développement Touristique de Charente et Charente-Maritime. Il devra informer les prestataires touristiques locaux sur cet outil et les accompagner dans son utilisation~~ et des sites de visite et activités de loisirs dans un second temps.

Pour continuer de veiller à la qualité de l'offre touristique, l'OT continuera d'aller à la rencontre de ses prestataires et de les accompagner dans leur démarche d'amélioration de l'accueil, de vente en ligne, de services fournis, etc.

~~Pour être en mesure de vendre l'offre touristique de son territoire, l'OT s'est immatriculé auprès de l'agence Atout France. L'OT devra donc débiter le travail de création de produits touristiques (seuls ou packagés) avec ses partenaires pour envisager de les proposer à la vente en 2018.~~

Mise en œuvre de la stratégie NOTT

Le PETR du Pays du Ruffécois ayant été retenu par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'appel à projet Nouvelle Organisation Touristique des Territoires (NOTT), les axes de travail 2018 de l'OT devront être envisagés dans le cadre défini par la ligne directrice régionale qui a pour enjeux majeurs de :

- professionnaliser les personnels des institutions publiques du tourisme (EPCI, Offices de tourisme,...) et les prestataires touristiques au regard des besoins définis par le territoire. Le processus de professionnalisation, animé et coordonné à l'échelle d'un territoire de projet,
- qualifier l'offre touristique des territoires,

- définir une stratégie numérique partagée du territoire en relation avec son positionnement et son programme de formation.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, le chef de projet désigné est le directeur de l'OT qui sera à ce titre l'interlocuteur privilégié de la Région pour la déclinaison territoriale de la stratégie NOTT et aura pour mission d'en assurer le relais vers le PETR et les Communautés de communes.

Pour l'année 2019, l'OT et le PETR vont débiter un travail de partenariat avec la CDC du Mellois en Poitou en vue d'élargir à terme le périmètre préalablement validé par la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce travail sera mené en 2 temps par le chef de projet sur les 2 territoires :

- état des lieux/diagnostic des forces communes
- définition et mise en œuvre de projets communs.

Ce travail devra être suivi par le service tourisme de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de comité de pilotage et comité technique.

En parallèle, l'OT poursuivra les actions déjà engagées en matière de diagnostic numérique notamment et de qualification de l'offre touristique locale.

Démarches de qualité

L'OT poursuivra ~~le travail engagé de labellisation de ses bureaux d'accueil « Tourisme et Handicap » avec les techniciens référents de l'Agence de Développement Touristique de Charente et Charente-Maritime. Il travaillera en partenariat avec les propriétaires des locaux pour les éventuels aménagements et travaux nécessaires à l'adaptation des 2 bureaux au handicap visuel (pour compléter les 3 autres déficiences traitées aujourd'hui). Il assurera en parallèle l'information et la sensibilisation des prestataires touristiques locaux à ce au label Tourisme et Handicap et les accompagnera dans leur démarche de labellisation. Il développera en parallèle des circuits accessibles en lien avec ses partenaires et en assurera la promotion auprès d'organismes spécialisés~~ pour animer des rencontres thématiques et des temps d'échange sur le label et les clientèles accueillies.

L'OT poursuivra ~~la mise en place de sa démarche qualité interne via la rédaction de fiches procédures et la gestion de questionnaires de satisfaction~~ également le travail sur la mise en place d'une démarche qualité en vue d'améliorer son organisation interne, le travail effectif et les services rendus. La démarche qualité est un outil de professionnalisation au service de toute l'équipe. C'est un processus d'évaluation continue qui favorise le progrès et pérennise les actions. La mise en œuvre d'une démarche qualité est un travail qui demande du temps, de la volonté et la mobilisation de l'ensemble du personnel travaillant pour l'OT. Une personne de l'OT a été nommée référent et formée sur ce sujet. Un travail sur le suivi de la satisfaction client et la gestion des réclamations sera notamment mené en 2019 au sein de l'OT.

Pour être en adéquation avec la politique du territoire en matière de préservation de l'environnement et des ressources, l'OT mettra en place des actions internes de respect de l'environnement (éco-gestes, bonnes pratiques...) et débutera un travail de sensibilisation auprès de ses partenaires et des touristes.

Accompagnement du PETR pour le prélèvement de la taxe de séjour

Le PETR a institué en 2015 la taxe de séjour à l'échelle du Pays du Ruffécois. La gestion et le suivi de cette taxe sont assurés par un agent du PETR. L'OT devra continuer d'apporter un soutien technique et humain au PETR par l'actualisation des outils de collecte, la traduction en anglais des courriers et autres documents, la mise à jour de la liste des hébergements touristiques marchands du territoire et la veille des informations réglementaires, ~~l'animation de rencontres thématiques...~~

Recherche de financements complémentaires

L'OT s'engage à mettre en place des partenariats financiers avec les prestataires touristiques locaux et assurer des prestations de services pour le compte de partenaires privés. Il s'engage à adapter ces prestations de services aux besoins de ses partenaires afin d'accroître les recettes engendrées.

L'OT a mis en place en 2016 un espace boutique à l'antenne de Ruffec constitué de produits souvenirs et produits du terroir. La vente de ces produits (dépôt-vente ou achat direct) représente une recette complémentaire dans le budget de l'OT. Ce dernier s'engage à poursuivre la réflexion engagée sur les produits proposés à la vente, les tarifs, l'aménagement de l'espace... afin d'augmenter le chiffre d'affaires.

L'OT s'engage également à solliciter d'autres fonds (publics ou privés) pour la réalisation de ces missions.

Article 3.1 Subvention annuelle

Afin de lui donner les moyens de réaliser ses missions, le PETR attribue à l'OT une subvention annuelle de fonctionnement. Elle est destinée à couvrir son besoin de financement et lui permettre de mener à bien les actions détaillées précédemment.

Pour l'année 2019, la subvention annuelle de 226 115,20 €, calculée sur la base de 6,08 € par habitant, sera versée en 4 fois :

- ¼ en pour l'appel de cotisation de janvier,
- ¼ en pour l'appel de cotisation d'avril,
- ¼ en pour l'appel de cotisation de juillet,
- le solde lors de la présentation du bilan intermédiaire des actions et des comptes intervenant à la fin après la saison de l'année en cours.

Article 3.2 Taxe de séjour

Le PETR s'engage à reverser l'intégralité du produit de la taxe de séjour à l'OT. La taxe est reversée de la manière suivante : ~~versement en année N du montant prélevé en année N-1 constaté à l'arrêt des comptes ainsi que le reliquat N-2.~~

- versement en 2019 des produits de taxe de séjour encaissés sur la Régie taxe de séjour entre le 01/01/2018 et le 31/12/2018 soit 14 747,40 €,
- versement en 2019 des produits de taxe de séjour encaissés sur la Régie taxe de séjour entre le 01/01/2019 et le 30/01/2019 soit 7 912,80 €,
- les autres produits de la taxe de séjour encaissés à compter du 01/02/2019 seront reversés à l'OT en 2020.

Le comité de direction de l'Office de tourisme a validé la nouvelle convention le 12 février 2019.

→ Avis de la commission de synthèse

Les membres de la Commission de Synthèse valident à l'unanimité la convention 2019 Office de Tourisme - PETR.

Élargissement du périmètre NOTT.

Pour rappel, le territoire du Pays Ruffécois a été retenu à l'appel à projet NOTT (Nouvelle Organisation Touristique des Territoires) de la Nouvelle-Aquitaine à la fin de l'année 2017. Cet appel à projet permet aux territoires d'avoir un soutien financier de la Région pour les actions qui s'inscrivent dans les 4 orientations majeures de la Région :

- Professionnalisation des personnels des institutions publiques du tourisme et des prestataires touristiques (formations) ;
- Qualification de l'offre touristique (démarches qualité) ;
- Stratégie numérique partagée ;
- Optimisation des ressources des Offices de tourisme.

Par cet appel à projet, la Région accompagne également les territoires en finançant une partie de l'ingénierie consacrée à l'animation NOTT.

Lors de la validation de notre candidature, la Région nous a informés que le périmètre actuel de notre territoire était trop « petit » et nous a invités à nous rapprocher d'un territoire voisin afin d'élargir le périmètre de projet. Nous avons donc contacté les 7 territoires limitrophes et avons rencontré le Civrasiens, la Charente-Limousine, le Grand Angoulême et le Mellois.

Nous vous proposons à présent de délibérer sur un rapprochement avec le Mellois pour élargir notre périmètre NOTT et commencer un travail en commun de diagnostic et de plan d'actions.

→ ***Avis de la commission de synthèse***

M. Jean-Pierre DE FALLOIS demande si l'élargissement du périmètre va avoir une incidence sur l'aide versée actuellement par la Région à l'Office de tourisme. Florence BOUCHOUX répond qu'effectivement, cet élargissement de périmètre pourra avoir des conséquences sur les recettes de l'Office de tourisme car il faudra décider avec le Mellois du chef de projet NOTT puisque la Région finance une partie de ce poste.

Les membres de la Commission de Synthèse valident à l'unanimité l'élargissement du périmètre NOTT.

Approbation du SCoT.

Annexe 7.

Suite à l'enquête publique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Ruffécois qui s'est clôturée le 11 janvier 2019, M. Daniel BOLMONT, commissaire enquêteur nous a remis son rapport et ses conclusions motivées sur le projet de SCoT.

Le SCoT a reçu un avis favorable sous réserve de l'application des modifications proposées lors des deux comités de pilotage SCoT du 26 novembre 2018 et du 21 janvier 2019.

Tous les documents (avis des PPA, observations du public, synthèse du commissaire enquêteur, réponse du PÉTR, rapport et conclusions du commissaire enquêteur) ont été ajoutés sur le site du Pays : <http://www.paysduruffecois.com/category/scot/ep-scot-ruffecois/>.

Ils seront également mis en ligne sur le site du SCoT dans les prochains jours (ainsi que les comptes rendus des deux derniers COPIL).

Dans les diagnostics :

- Ajout d'une page « méthodologie » ;
- Ajout des données économiques liées aux activités des carrières ;
- Actualisation des données liées à l'arrivée de la LGV sur le territoire ;
- Actualisation de certaines données de l'État Initial de l'Environnement ;
- Actualisation de la partie « énergie éolienne » ;

- Ajout d'une partie détaillant la prise en compte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;
- Ajout d'une partie détaillant la prise en compte du Schéma Régional des Carrières

Dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

- Modification des termes « retenues collinaires » par « retenues d'eau artificielles ; »

Dans le Document d'Orientation et d'Objectifs :

- Répartition des superficies dédiées à l'habitat par secteurs géographiques : La recommandation est passée en prescription ;
- Actualisation des zones humides et des zones d'expansion des crues ;
- Suppression de la rétention foncière ;
- Ajout d'une densité minimale pour toutes les opérations de plus de 8 logements d'un seul tenant ;
- Modification des prescriptions relatives aux périmètres de protection de captage AEP ;

Deux points ont été repérés par le commissaire enquêteur et ont été modifiés dans les documents finaux du SCoT :

1. Actualisation de la partie relative au risque industriel et notamment la liste des établissements classés « SEVESO seuil haut » ;
2. Suppression du terme « réglementaire » de la prescription A.1.1 du DOO pour éviter toute ambiguïté : « P99 : Les documents d'urbanisme devront identifier les espaces naturels protégés types ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique), ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux), Natural 2000... Ces zones de biodiversité seront strictement protégées dans les documents d'urbanisme de rangs inférieurs (PLU, PLUi, Carte communale). ».

Une fois le SCoT approuvé, l'autorité administrative compétente de l'État dispose d'un délai de deux mois pour nous demander les modifications qu'elle estime nécessaires au SCoT.

Passé ce délai de deux mois, le SCoT sera exécutoire et sera transmis aux personnes publiques associées, ainsi qu'aux communautés de communes.

→ Avis de la commission de synthèse

Les membres de la Commission de Synthèse valident à l'unanimité les modifications apportées au SCoT.

Renouvellement du contrat de l'agent d'entretien.

Le contrat d'Elodie JARDET, agent d'entretien, arrivera à son terme le 29 mars 2019 et compte tenu de la nécessité d'assurer l'entretien des locaux du PETR nous vous proposons de renouveler son contrat pour 2 ans.

Au vu de la qualité de son travail, nous vous proposons également que l'agent rémunéré sur la base de la grille indiciaire du grade des adjoints techniques territoriaux dans la catégorie C passe à l'échelon 3.

→ Avis de la commission de synthèse

Les membres de la Commission de Synthèse valident à l'unanimité le renouvellement du contrat de l'agent d'entretien.

Poste de direction du PETR.

Concernant l'arrêt pour congé maladie de Mme MANSIET le comité médical a donné un avis favorable pour un congé longue maladie du 4 octobre 2018 au 3 juillet 2019.

Vu le travail important et urgent qui est demandé sur ce poste il serait nécessaire à présent de recruter un agent en remplacement sur ce poste.

Nous vous proposons donc que l'agent soit recruté tout d'abord pour un contrat de 3 mois renouvelable pour remplacement temporaire de fonctionnaires.

→ Avis de la commission de synthèse

Les membres de la Commission de Synthèse valident à l'unanimité le recrutement de l'agent pour un contrat de 3 mois renouvelable pour remplacement temporaire de fonctionnaire.